

Règlement

Les Trophées de l'Accessibilité[®] 2015, 5^{ème} édition.

La chaîne des compétences de l'accessibilité.

REGLEMENT

ARTICLE 1. : Organisation

L'association Accès pour Tous (association fondatrice et organisatrice des Trophées de l'accessibilité) organise depuis 2010, avec le soutien d'associations partenaires, les Trophées de l'Accessibilité autour de la Chaîne des compétences de l'accessibilité.

Un comité de pilotage et scientifique est constitué à cet effet et est présidé par Madame Catherine BACHELIER.

- L'association Tourisme et Handicaps est partenaire des Trophées de l'accessibilité pour les Trophées Tourisme et Handicap.

- L'Anacej est partenaire des Trophées de l'accessibilité pour le Trophée Conseil d'enfants et de Jeunes.

Le règlement du concours est disponible sur le site www.accespourtous.org et sur le site www.trophees-accessibilite.fr

ARTICLE 2 : Les Trophées de l'Accessibilité[®]

2.1. Les Trophées de l'Accessibilité seront décernés en 2015 à Paris.

2.2. Les Trophées de l'accessibilité ont pour objet de récompenser et promouvoir des démarches, des initiatives, des innovations, des réalisations exemplaires ayant pour effet des changements de comportements et de culture, en matière d'accessibilité pour tous.

2.3. Le comité de pilotage et scientifique est composé de membres d'associations représentatives (Fédérations professionnelles, associations, institutions,...). Il est placé sous la présidence de Madame Catherine BACHELIER.

2.4. Un jury national indépendant est constitué, pour après consultation des dossiers sélectionnés par le Comité Scientifique choisir le lauréat dans chaque catégorie de prix.

2.5. Catégories de Trophées de l'accessibilité 2015.

2.5.1 : les Trophées 2015 :

O Trophée Conseil d'enfants et de jeunes.

O Trophée Tourisme et Handicap

O Trophée Tourisme et Handicap – Petite structure touristique

O Trophée accessibilité du cadre de vie - Cadre bâti, voirie, transports.

O Trophée accessibilité Diversité & Vivre ensemble - Travail, loisirs, sport, culture.

O Trophée Produit Accessible à tous.

ARTICLE 3. Conditions de participation

3.1. Données concernant les participants :

En application de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur.

3.2. Eléments d'information

Le dossier d'information : règlement, calendrier, dossier de participation, est disponible sur les sites www.accespourtous.org et www.trophees-accessibilite.fr

3.3. Candidature :

Le dossier de candidature est disponible du 14 Octobre 2014 au 20 Décembre 2014, (minuit) sur les sites Web www.accespourtous.org et www.trophees-accessibilite.fr. Le dossier de candidature est disponible aux formats HTML et Word.

Il est demandé au candidat de relater une démarche. Il faut entendre par démarche : une action, une réalisation, qui induit une dynamique commune, dans le but de rendre effective l'accessibilité.

A l'exception du Trophée Conseil d'enfants et de jeunes, seront pris en considération, les candidatures prenant en compte tous les types de handicap dans leur action.

3.4. Le candidat ne peut déposer qu'un (1) dossier de candidature aux Trophées de l'accessibilité, dans la catégorie de son choix.

3.5. La date de clôture pour le dépôt des dossiers de candidature figure dans le dossier de candidature, à savoir le 20 Décembre 2014.

ARTICLE 4 : La Sélection

Procédure de désignation des lauréats pour chacune des catégories.

4.1. Trophées de l'Accessibilité des Régions.

Dans les régions prédéfinie par l'organisateur et le Comité de Pilotage et scientifique, à savoir :

- Nord - Est (02,08,10,21,25,39,51,52,54,55,57,58,59,60,62,67,68,70,71,80,88,89,90)
- Nord - Ouest (14,18,22,27,28,29,35,36,37,38,41,44,45,49,50,53,50,56,61,72,76,85)
- Sud - Est (2A,2B,01,03,04,05,06,07,11,13,15,26,30,34,38,42,43,48,63,69,73,74,83,84)
- Sud - Ouest (09,12,16,17,19,23,24,31,32,33,40,46,47,64,65,66,79,81,82,86,87)
- Paris - Ile de France (75,77,78,91,92,93,94,95)
- DOM TOM

Pour 4 Catégories de Trophées, la sélection des dossiers sera effectuée par le Comité Scientifique.

Les Catégories des Trophées de l'Accessibilité des Régions :

O Trophée Tourisme et Handicap

O Trophée Tourisme et Handicap – Petite structure touristique

O Trophée accessibilité du cadre de vie - Cadre bâti, voirie, transports.

O Trophée accessibilité Diversité & Vivre ensemble - Travail, loisirs, sport, culture.

4.2. Les lauréats des Trophées de l'Accessibilité en Régions seront connus et dévoilés lors d'une Conférence de Presse le 11 Février 2015.

4.3. Les lauréats des Trophées de l'Accessibilité des Régions accéderont à la sélection Nationale.

ARTICLE 5 : Le Jury National

5.1. Un Jury national indépendant désignera les lauréats des Trophées de l'Accessibilité 2015 pour l'ensemble des catégories.

5.2. Le jury est composé de membres des différents collèges (associations, fédérations professionnelles,...) sur l'ensemble du territoire national, auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées.

5.3. Pour les 4 catégories :

O Trophée Tourisme et Handicap

O Trophée Tourisme et Handicap – Petite structure touristique

O Trophée accessibilité du cadre de vie - Cadre bâti, voirie, transports.

O Trophée accessibilité Diversité & Vivre ensemble - Travail, loisirs, sport, culture.

Nous avons sélectionné un panel représentatif sur l'ensemble du territoire national, qui sera invité à voter par Internet. Le Jury National prendra en compte les résultats de ce vote par Internet pour désigner les lauréats.

ARTICLE 6 : La remise des Trophées de l'Accessibilité

6.1. Tout candidat en déposant un dossier accepte le présent règlement et la décision du jury.

6.2. En cas de nomination à la sélection nationale aux Trophées de l'Accessibilité, les participants seront informés courant Février 2015. Les participants nommés s'engagent à fournir aux organisateurs une vidéo de 30 secondes présentant brièvement leur réalisation.

6.3. Le palmarès sera dévoilé au cours de la soirée de remise des Trophées de l'accessibilité à Paris en 2015. Les nommés aux trophées de l'accessibilité ou leur représentant s'engagent à être présents lors de la soirée de remise des Trophées de l'accessibilité à Paris.

Pour toute demande sur le présent règlement :

Association Accès Pour Tous

trophees.accessibilite@gmail.com